

Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussignée : MOUJAR Fadoua

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint ELASRI Farid, avec lequel je me suis mariée sans contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Perpignan, le 25/08/2026



(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.